

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

CESSION DE VEHICULES

Direction Services Techniques –
Atelier – CB - AM
N° 2019-D-303

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président modifiée,

Considérant, l'absence de Monsieur Jean-François DAURÉ, Président de GrandAngoulême l'exercice des délégations et subdélégations est assuré par Madame Fabienne GODICHAUD,

- Vu, l'arrêté n°31 du 11 juillet 2019 de Monsieur le président subdéléguant à Madame Fabienne GODICHAUD, en sa qualité de Vice-Présidente, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée pour la période du 15 juillet 2019 au 19 juillet 2019,

D E C I D E

Article 1^{er} – Est approuvée la cession de véhicules dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Véhicule utilitaire Citroën JUMPY**
Immatriculé : EM-898-WR (parc 163)
 - Date de mise en circulation : 26/08/2002
 - Kilométrage à ce jour : 294 830 km
 - N° d'inventaire : ASSTNT2003REPRI037
 - Date d'achat : 31/12/2002
 - Valeur d'achat : 12 527,05 €
 - Valeur nette comptable : 0.00 €
 - **Montant de la vente : 505,00 €**
- **Véhicule utilitaire Citroën BERLINGO**
Immatriculé : EM-819-WR (parc 199)
 - Date de mise en circulation : 25/11/2004
 - Kilométrage à ce jour : 207 821 km
 - N° d'inventaire : ASSTNT2005REPRI035
 - Date d'achat : 31/12/2004
 - Valeur d'achat : 10 266,40 €
 - Valeur nette comptable : 0.00 €
 - **Montant de la vente : 503,00 €**

➤ **Véhicule léger Renault CLIO**

Immatriculé : EM-936JY (parc 132)

- Date de mise en circulation : 13/09/2001
- Kilométrage à ce jour : 226 020 km
- N° d'inventaire : BP-AG-12/2001 C
- Date d'achat : 13/09/2001
- Valeur d'achat : 8 964,00 €
- Valeur nette comptable : 0,00 €
- **Montant de la vente : 652,00 €**

Article 2 – Monsieur Jean-Michel CAILLAUD, Les abois de SEHU, Luxé, se porte acquéreur de ces véhicules pour un montant total de 1 600 € détaillé ci-dessus.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 17/07/2019

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture,

Le **18/07/2019**

Publié ou notifié,

Le **18/07/2019**